

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Rédaction et Administration :
Bourse du Travail
Rue Arsène-Leloup
Directeur : Fernand RICOU



ORGANE OFFICIEL
de l'Union Départementale
des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure



Journal Mensuel
PRIX : 2 FRANCS
Téléph. 344.76 et 145.88
C. C. Postal Nantes 234-98

L'OFFENSIVE CONTINUE

Depuis de longs mois, la C.G.T. est la cible sur laquelle la réaction dirige son tir, dans le but d'abattre l'édifice ouvrier, repart du progrès et des libertés ouvrières.

Il est concevable que le capitalisme et ses soutiens qui vivent d'un régime, basé sur l'exploitation humaine à leur profit, ne soient pas décidés à abandonner leurs privilèges et s'appuient sur tous les concours pour maintenir leurs positions.

Si, après la libération, quelque hésitation s'est manifestée dans les rangs des ennemis de la classe ouvrière, ces derniers, encouragés par la mansuétude dont on a bénéficié les collaborateurs traités au pays, sont passés à une nouvelle offensive qui contraste singulièrement avec celle que nous avons connue dans les années qui ont précédé la guerre et l'occupation.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les méthodes employées ; après avoir fait le bilan de la situation au sortir de la tourmente, nous constatons que le pays était ruiné. Deux solutions s'offraient à nous : solliciter de l'étranger, le relèvement de la France ou bien se mettre au travail pour y parvenir nous-mêmes.

Considérant que tout pays qui devient tributaire d'un autre sans contre-partie, se trouve placé obligatoirement sous la dépendance de ce dernier, que d'autre part, les produits émanant de l'étranger ne par la mansuétude dont ont bénéficiés et amènent le chômage à ceux qui seraient susceptibles d'y travailler, la C. G. T. optait pour la deuxième formule et entraînait courageusement la classe ouvrière vers l'effort rénovateur.

Personne n'ose contester aujourd'hui, tout en les déclarant insuffisants, les résultats acquis dans le domaine de la production qui atteint celle d'avant-guerre, cependant, que l'on refuse à ceux qui ont permis ces résultats, les conditions d'existence compatibles avec leur travail et leur dignité.

8 jours après avoir dit « ZERO » pour les Travailleurs du Rail, la Fédération enregistre une victoire

En juin 1947, il fallut recourir à la grève totale pour fléchir la ténacité du Ministre dont les intérêts sont apparus depuis longtemps opposés à ceux de notre corporation.

L'expérience nous a prouvé que devant cette mauvaise volonté, cet entêtement qui coûte très cher, la voix (j'allais dire de la raison) déterminante de la C.G.T. finissait toujours par triompher.

En ce qui concerne les Cheminots, les choses ne vont pas autrement.

En juin 1947, il fallut recourir à la grève totale pour fléchir la ténacité du Ministre dont les intérêts sont apparus depuis longtemps opposés à ceux de notre corporation.

Nous n'oublions pas sa magnifique création de la gare routière des Invalides, pas plus que ses appels à la radio où tout en jetant la confusion dans l'esprit du public sur la réelle valeur de nos revendications, il s'essayait à briser notre mouvement.

(Suite page 2)

Non contents de manifester cette hostilité à l'endroit des travailleurs, nos gouvernants prétendent réduire ceux-ci au silence, même par la procuration aucun travail à nos enfants, en prétextant que leur action répond à des mobiles politiques.

Après les événements que nous avons vécus, il est scandaleux d'user de tels procédés, dont le but est évidemment de créer la division dans nos rangs, pour nous imposer les solutions auxquelles nous avions voulu échapper.

La C. G. T. ne peut être accusée, de bonne foi, de n'avoir d'autre souci que la défense des intérêts des salariés, liée à l'intérêt général.

La démonstration n'est pas à faire, que là, où ses pouvoirs pouvaient s'exercer, (la production), un bilan positif et conséquent est à enregistrer.

Les revendications posées depuis 3 années, en matière salaires, résultent de causes indépendantes de sa volonté (montée constante des prix, même en période de blocage des salaires, refus des pouvoirs publics de prendre en considération les propositions et suggestions de la C. G. T. relatives aux prix et à la fiscalité).

Notre centrale qui a fait preuve, avec le concours de la classe ouvrière d'une grande clairvoyance et s'est efforcée de créer les conditions favorables à une amélioration constante de notre économie, ne pourrait consentir que ce soit justement ceux qui devraient en bénéficier, auxquels soient encore imposés des sacrifices.

Nos adversaires peuvent attaquer notre mouvement, ils ne pourront que renforcer la confiance des travailleurs à son égard.

Les calomnies déversées sur la C. G. T., par ceux qui n'ont jamais apporté quoi que ce soit de positif à la classe ouvrière, nous dicent notre ligne de conduite: Union toujours plus grande au sein de nos syndicats.

G. JACQUET.

NON ! Nous ne sommes pas des budgétivores

Devant les attaques systématiques dont les établissements industriels de l'Etat sont en but actuellement dans les milieux parlementaires, il est nécessaire, je pense, de porter à la connaissance de tous, le point de vue des personnels de l'Etablissement d'Indret sur la question.

La productivité de l'Etablissement d'Indret, comme celle de l'ensemble des ports et arsenaux, souffre avant tout d'une mauvaise organisation administrative et comptable.

Cette mauvaise gestion découle du fait d'une trop grande centralisation qui ne fait de nos directeurs locaux que de simples agents de transmission.

De cette forme d'organisation il résulte :

1° Une paperasserie et une perte de temps considérables pour la moindre des futilités administratives ;

(Suite page 2)

Syndicat National des Officiers de la Marine Marchande de Nantes-Bretagne

LA GRÈVE DES GENS DE LA MER

La grève des officiers et marins a été effective dans tous les ports de la Métropole et de l'Afrique du Nord du 16 au 19 octobre. Fait unique dans les annales du mouvement syndical maritime, officiers et marins solidaires viennent de remporter une grande victoire.

Depuis juillet 1946, aucune augmentation de salaires n'était venue améliorer leur sort, et le 16 juillet 1947 un mouvement unanime de protestation et d'avertissement de 24 h. était déclenché dans tous les ports français.

Le 22 juillet, les deux fédérations maritimes remettaient à l'Armement et aux Pouvoirs publics leurs propositions de soldes, et ce n'est que le 15 septembre que le C.C.A.F. faisait connaître sa position sur le sujet.

Dans un mémorandum, il exposait de quelle manière il entendait que les salaires soient dorénavant établis dans la Marine marchande. Il est certain que nous ne nous attendions pas à voir l'Armement abonder dans le sens des revendications que nous avions formulées ; mais de là à escamoter les pourcentages parfaitement justifiés de nos propositions, le C.C.A.F. n'avait qu'un but, celui d'influencer le gouvernement, qui en définitif serait chargé de trancher le différend.

Devant une prise de position aussi nette, les deux Fédérations maritimes ont répondu le 17 septembre par une note commune, refusant point par point les arguments développés par l'armement dans son mémorandum, en demandant le maintien dans son intégralité des légitimes revendications présentées.

A la fin de septembre, nous avons fortement insisté auprès du Ministre des T.P. et T. pour que nos propositions soient satisfaites dans le plus bref délai, et dans le même temps des télégrammes et résolutions étaient adressés par tous les syndicats maritimes à la Présidence du Conseil, pour demander une solution urgente sur le problème des salaires dans la marine marchande.

Le 2 octobre, les Fédérations maritimes après examen de la situation créée par la carence gouvernementale, convoquaient le 9 octobre à Paris, les secrétaires des grands ports pour définir l'attitude à adopter en face de la situation.

Entre temps, le Ministre des P.T. et T. faisait connaître ses propositions, différant de très peu celles du mémorandum, ce qui pour nous voulait dire en gros, acceptation pure et simple des propositions formulées par l'Armement.

Le 8 octobre 1947, paraissait à l'Officiel un arrêté fixant les soldes du personnel navigant, qu'unanimement rejetaient tous les syndicats maritimes, et déclaraient la grève générale pour le 16 octobre, à 7 heures.

Après trois jours de grève, un accord était conclu, portant ouverture de l'éventail des soldes et majoration de celles-ci. Dans ces conditions, le travail reprenait dans tous les ports le dimanche 19 octobre à 12 h. Après avoir examiné, du point de vue général, les conséquences de la grève des gens de mer, nos syndicats maritimes peuvent se féliciter de son issue heureuse pour obtenir la prise en considération de leurs justes revendications.

Ils constatent que malgré la diligence des bureaux fédéraux et la brièveté de cette grève, celle-ci a cependant apporté une perturbation économique certaine.

Aussi les Fédérations maritimes demandent aux officiers et marins, en égard aux résultats obtenus, de poursuivre les efforts incessants qu'ils ont déployés jusqu'à ce jour

LA POLITIQUE des Prix et des Salaires

Ce problème, toujours à l'ordre du jour depuis la Libération, ne laisse pas impassible la grande masse des salariés et des consommateurs.

Nous avons pensé, lors de la conférence du Palais-Royal, qu'un réel effort venait d'être tenté et qu'enfin une solution était trouvée.

Nous avons bien vite déchanté lorsque nous avons constaté qu'avant même que l'augmentation des 25 % ait été appliquée à tous les travailleurs, le coût de la vie avait largement dépassé ce taux.

Un autre espoir était né en nous au moment où C. G. T. et C. N. P. F. avaient conclu un accord sur le même problème.

Dans les deux cas, les augmentations de salaires ne devaient avoir aucun effet sur les prix de vente aux consommateurs.

Malheureusement, le résultat a été tout autre, puisque pour une augmentation moyenne des salaires de l'ordre de 36 %, le coût de la vie, en général, a été majorée de 95 % depuis juillet 1946.

Va-t-on persister dans cette voie. On le croirait, car à l'ordre du jour du prochain C. C. N. est inscrit la revalorisation du minimum vital.

Alors deux choses, ou bien on doit appliquer l'échelle mobile, ou bien nous devons agir pour une baisse généralisée des prix.

La première solution a été rejetée par un bon nombre de militants comme ne pouvant apporter un remède à la situation des salariés.

Reste le second point sur lequel nous avons particulièrement insisté mais qui n'a toujours pas été solutionné.

A notre avis, plutôt que de revaloriser les salaires périodiquement comme cela a été fait depuis un an et toujours avec un certain retard sur le coût de la vie, appliquons franchement l'échelle mobile, ce qui aurait, si elle est appliquée d'une façon intelligente, comme premier avantage de ne pas détruire la hiérarchie, et menons parallèlement une lutte acharnée contre la hausse des prix.

Naturellement, on ne doit pas avoir d'attitude équivoque et, par notre action exigeons une taxation de tous les produits industriels et agricoles à la production, car si cette mesure n'était pas prise et qu'on se contenterait de fixer les prix au détail, comme cela a toujours été fait, aucune solution n'est possible.

On trouve bien le moyen de fixer les salaires par arrêtés ministériels, alors pourquoi ne pas le faire dans l'autre sens, est-ce que ce sont toujours les mêmes qui doivent être tondus.

Dans un précédent article intitulé : « A propos d'accord » nous disions qu'il était grand temps d'agir, le C. C. N. va se réunir, entre les congrès il est souverain, chaque délégué va bien apporter la température de ceux qu'il représente, alors une décision ferme et énergique doit être prise si l'on veut éviter la catastrophe.

P. ROLLAND.

Une matinée dansante Le 2^{me} Cross des Syndicats au Petit-Port

Le Syndicat des Transports organise le dimanche 23 novembre 1947, à 14 h. 30, salle des fêtes de la Bourse du Travail, une grande matinée dansante, au profit de sa Caisse de Secours, avec le concours de « Ronald-Musette ».

Au cours de cette fête, aura lieu une tombola volante dotée de nombreux lots de réelle valeur.

A cette occasion, le syndicat fait appel aux travailleurs pour qu'ils viennent nombreux apporter une aide dont nos camarades les plus déshérités bénéficieront.

En assistant à cette matinée, vous vous distrairez en même temps que vous accomplirez une œuvre.

dans l'intérêt de l'économie générale du pays.

Il est bon de souligner la parfaite unité qui a régné entre les officiers et marins, de la base au sommet, tant sur le plan professionnel que sur le plan syndical.

Le fait de cette unité a été l'élément décisif de leur victoire commune.

Les syndicats maritimes soulignent également l'appui qu'ils ont trouvé auprès des autres organisations syndicales confédérées, et ils tiennent à remercier tout particulièrement les syndicats des Ports et Docks pour leur solidarité agissante et à les assurer de leurs meilleurs sentiments de fraternité.

LE CALLO Yves,
Secrétaire général
du Syndicat des Officiers
Marine Marchande
Nantes-Bretagne

Le dimanche 30 novembre, au Petit-Port, se déroulera le 2^e Cross des Syndicats, organisé par l'Union Locale, en accord avec la F.S.G.T.

Nul doute que le succès que connaîtra cette épreuve cette année sera encore plus éclatant que le précédent, en raison de la popularisation qui en est faite.

Déjà chaque club se prépare, ce qui fait présager d'une lutte intéressante entre les équipes et coureurs qui vont s'affronter.

L'entraînement est commencé depuis le début du mois à Nantes et Rezé, les prix dont sont dotés les 5 épreuves qui sont courues : féminines, cadets, juniors, seniors et vétérans, représentent un enjeu qui ne peut que donner plus d'éclat à cette compétition.

A cette occasion, la F.S.G.T. organisera un cyclo-cross qui doit également remporter un gros succès.

Rappelons enfin que les vainqueurs des catégories cadets, juniors et seniors seront qualifiés pour le Cross des Syndicats de la région parisienne, le 14 décembre.

Tous les travailleurs, en se faisant un devoir d'encourager le sport ouvrier, pourront assister à un spectacle agréable.

Tous le 30 novembre, au Petit-Port.

NON! Nous ne sommes pas des budgétivores

(Suite de 1re page)

2° Un retard constant dans l'application des lois (législation du travail en particulier), ce qui cause un triple travail de rappel ;

3° Une entrave totale à toute initiative émanant du personnel à quel qu'échelon que ce soit.

D'autre part, la comptabilité toute particulière de la Marine n'a pas été conçue pour définir nettement le « prix de revient » sur le plan local. Elle manque en quelque sorte de sélectivité. Elle est encombrée de frais généraux relatifs aux études à longs termes, entreprises au Bureau d'études, au Laboratoire ou à la Station d'essais, non pour le profit de l'Établissement seul, mais pour celui de l'industrie française toute entière, voir même de l'industrie mondiale.

Une réforme profonde s'impose donc, tant dans l'organisation administrative que comptable, qui nous permettra une diminution de nos frais généraux par un allègement de notre administration, et la détermination de nos prix de revient exacts par la prise en compte des seuls frais généraux relatifs à notre « production ».

Ceci implique que chaque établissement doit être en mesure de dresser son propre bilan, c'est-à-dire qu'il doit jouir d'une complète autonomie administrative et financière affranchie de la rigidité des chapitres budgétaires.

Il est certain qu'une telle organisation de nos établissements industriels de l'État est abhorrée des grands trusts privés concurrents, pour cette seule raison que nos établissements deviendraient de véritables « usines témoins » dévoilant le « secret des prix de revient industriels » et par voie de conséquence annihilant « le monopole des prix de vente » et des marges bénéficiaires scandaleuses.

Il y a là une menace sérieuse contre l'omnipotence des trusts et c'est ce qui explique cette offensive acharnée et sournoise contre nos établissements industriels de l'État, qui, si elle réussissait, se terminerait vraisemblablement par une spéculation scandaleuse sur la cession de nos usines aux entreprises privées.

Cette offensive des trusts contre nos établissements n'est pas à négliger. Sans vouloir faire surgir le fantôme à tous les couloirs nous pouvons affirmer que partout on essaye d'infiltrer le loup dans la bergerie.

Les trusts y sont partiellement arrivés en ce qui concerne l'Établissement d'Indret. Nous avons en effet le triste privilège de posséder un « ingénieur conseil » spécialement chargé de la Fonderie ; cet ingénieur, qui nous est d'ailleurs

descendu du ciel vichysois, supplante tous nos cadres.

Paré des plus sérieuses références professionnelles, membre très influent dans les hautes sphères du patronat français, en particulier à l'association des patrons fondeurs, cet ingénieur fait chez nous la pluie et le beau temps... le plus souvent la pluie !

Bien qu'ayant apporté quelques améliorations et modernisations dans les méthodes de travail (pas si bête !) notre ingénieur conseil semble rechercher toutes les commandes délaissées par les entreprises privées parce que non rentables ; de plus par des modifications permanentes du travail qu'il ordonne, il oblige les ouvriers à recommencer plusieurs fois de suite leur travail. Un sabotage systématique de la production ne s'effectuerait pas autrement !

Tout le monde s'en rend compte à la Fonderie, du manœuvre au chef d'atelier ; personne ne peut le démontrer de façon péremptoire, évidemment !

En conclusion, s'il est vrai que nos établissements sont d'une mauvaise rentabilité, ce qu'il faudrait tout de même démontrer, aucun grief ne peut en être fait au personnel ouvrier qui travaille avec autant d'ardeur que nos camarades de n'importe quel autre chantier privé et dont la qualité du travail est généralement nettement supérieure. La cession de nos établissements à l'industrie privée ne saurait donc être un remède ; seule une réforme administrative hardie résoudra le problème et dotera l'État d'entreprises de rapport, tout en assainissant le marché des produits industriels.

Je disais qu'il restait à démontrer que nous, ouvriers d'État, étions des budgétivores ; nul n'a le droit en effet d'accuser sans preuve, or je pense que ces preuves seront difficiles à fournir quand on saura que, malgré les sérieux handicaps stigmatisés plus haut, l'Établissement d'Indret a réalisé, au cours de l'exercice 1946, pour les travaux les plus importants, un bénéfice de plus de 3.250.000 fr.

Quant à l'ingénieur-conseil dont il est fait mention ci-dessus, employé à l'Établissement aux appointements annuels, nets, de plus de 500.000 fr., il fut l'objet d'ordre ministériel (Ministère Tillon), adressé à la Direction d'Indret ordonnant son remplacement immédiat (fin d'année 1946). Quelques lenteurs, bien entendu, dans l'exécution de cet ordre (oh ! force d'inertie !) et puis ce fut la chute du gouvernement !... Et depuis... rien ! Pourquoi ?

E. BOURMEAU,
Secrétaire du Syndicat C.G.T.

L'infériorisation sociale des salariés agricoles arme de la réaction

Nos syndicats et la Fédération de l'Agriculture ont toujours lutté contre l'infériorisation faite dans tous les domaines aux salariés agricoles.

Cette infériorisation se manifeste brutalement en matière de lois sociales, de salaires, de congés payés, de temps de travail.

Un tour d'horizon permettra de voir quelles sont les armes employées et le but poursuivi par la réaction. Après la libération, nous avions le ferme espoir de voir se combler le fossé qui séparait le salariat agricole des autres travailleurs et différents textes, notamment les lois du 22-8-46 et 22-5-45 permettaient d'espérer que les lois sociales s'étendraient uniformément à tous les salariés à quelles professions qu'ils appartiennent.

Actuellement, il n'en est rien et les quelques résultats acquis s'effritent de jour en jour devant l'érosion constante de la réaction qui relève la tête. Une action syndicale vigoureuse est seule capable d'amener la parité absolue entre tous les travailleurs.

LES LOIS SOCIALES

De tout temps, la séparation des travailleurs des villes de ceux des champs a été l'arme qui a permis à la réaction de dominer le peuple et seuls des coups de boutoir comme en 1936, la libération, où la classe ouvrière était unie, l'ont faite reculer.

En matière accidents du travail, il a fallu vingt-quatre ans de réflexion, vingt-quatre ans pendant

lesquels les ouvriers agricoles n'avaient droit à aucune réparation quand ils étaient blessés au service de leurs patrons. C'est en effet en décembre 1922, que les salariés agricoles ont obtenu une garantie pour les accidents du travail, alors que les autres salariés en bénéficiaient depuis avril 1898.

Actuellement, nos camarades de l'industrie bénéficient de la sécurité sociale qui, depuis janvier 1947, englobe le risque accident du travail et la maladie professionnelle. Ces risques sont maintenant pour eux des risques sociaux, c'est-à-dire que les accidents de travail sont des risques propres à leur existence de travailleurs et comme tels garantis comme les autres risques de la vie ; maladie, maladie de longue durée, invalidité, etc...

Pour les agricoles, c'est toujours la loi du 15-12-1922 qui nous régit et laisse subsister le risque professionnel et les anomalies qui découlent des textes, notamment les salaires de base qui servent au calcul des indemnités, l'obligation de passer par les assurances : compagnies ou mutuelles, dont la gestion échappe aux bénéficiaires.

LES ASSURANCES SOCIALES

En assurances sociales, le décret-loi du 30-10-35 est encore en vigueur et dans ce domaine le retard n'est pas moins considérable. Certes, on a tenté, devant notre action, de nous accorder une certaine parité dans les prestations.

(Suite page 3)

Les Voyageurs de Commerce et la question des Carburants

A l'appel de la Fédération Nationale, tous les camarades du Syndicat des Voyageurs de l'Ouest ont été alertés et convoqués pour le samedi 25 octobre, à 10 heures, au Siège, Café de l'Europe, place du Commerce. Toutes les voitures disponibles étant mobilisées pour se rendre en cortège à la Préfecture.

Une manœuvre de la C.S.N. ayant alerté le Préfet, celui-ci interdit la manifestation et fit demander personnellement aux dirigeants du syndicat de surseoir au défilé des voitures. La bienveillance que l'ancien secrétaire général de la Préfecture, actuellement préfet intérimaire de la Loire-Inférieure, nous a toujours témoignée, ne nous permettait pas de passer outre à son interdiction.

A 10 heures, devant une salle orchi-comblée, sous la présidence du camarade Brouard, doyen d'âge de notre syndicat (notre camarade Piron s'étant excusé) ayant à ses côtés les membres du bureau syndical et les camarades Jacquet et Rolland, secrétaires de l'Union Départementale et de l'Union Locale des Syndicats, la séance est ouverte.

Notre secrétaire général Alcalay prend la parole et remercie d'abord les camarades d'avoir répondu avec enthousiasme à l'appel qui leur avait été lancé. Plus de 150 voitures automobiles se trouvaient prêtes à défilé, mais il explique comment la manœuvre de la C.S.N. empêche en fait la démonstration, ce qui est une nouvelle preuve de la façon dont les dirigeants de cet organisme comprennent les intérêts de notre corporation. Il brosse un tableau de la situation faite à nos camarades au point de vue attribution en carburant, fait ressortir que l'intérêt du consommateur est lié à l'activité des V.R.P. qui distribuent les produits au secteur régulier et lance le mot d'ordre « de l'essence pour les V.R.P. pour la suppression du marché noir ».

L'ordre du jour dont lecture est donnée est adopté à l'unanimité et sera remis au Préfet.

Le camarade Jacquet, secrétaire de l'Union Départementale, expose ensuite le lien qui unit tous les salariés au sein de la C.G.T. et définit le rôle primordial que doivent jouer les V.R.P. dans l'économie du pays. Il nous apporte le salut fraternel de tous nos camarades travailleurs et nous assure de leur appui.

L'ordre du jour a ensuite été porté au Préfet pour être transmis au Président du Conseil.

LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES VOYAGEURS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE DE L'OUËST

Notre assemblée générale se tiendra le 13 décembre, à 14 h. 30, à notre Siège, Café de l'Europe.

Il est absolument indispensable que tous nos camarades y assistent car des questions très importantes seront débattues, notamment celle de la cotisation pour 1948.

Notre camarade Huteau y traitera du problème des Sections Professionnelles et de leur importance, en vue de la conclusion des conventions collectives.

Camarades ! tous à notre Assemblée Générale du 13 Décembre.

CROSS DES SYNDICATS

C'est le dimanche 30 novembre, à 14 heures, qu'aura lieu, au Petit-Port, le Cross des Syndicats.

Comme l'année précédente, l'Union Locale en accord avec la F. S. G. T., organise cette importante épreuve dotée de très nombreux prix (10 par série) plus un classement sur un certain nombre de coureurs par catégorie, chaque classement sera doté d'un fanion.

L'année dernière, cette épreuve eut un réel succès. Depuis de nombreuses équipes d'entreprises ont été constituées, ce qui nous permet d'espérer cette année un nombre encore plus important de participants.

Les bulletins d'engagements sont à la disposition des syndicats et des sections syndicales au secrétariat de l'U. L., le prix d'engagement a été fixé à 5 francs.

Étant donné l'importance de cette épreuve et les frais qu'elle nécessite, nous demandons à nos camarades des comités d'entreprises de bien vouloir insister près de leur direction respective pour l'obtention éventuelle d'une subvention, et aux syndicats de répondre favorablement à la circulaire qui leur a été adressée, l'Union Locale ne pouvant supporter seule les frais d'organisation.

Pour la défense du sport ouvrier, pour la réussite du Cross des Syndicats, camarades, faites la propagande nécessaire et venez en masse au Petit-Port, le dimanche 30 novembre.

P. ROLLAND.

vrier docker, que l'on a trop souvent oublié et auquel il a droit, comme ses camarades plus favorisés, par leur situation sédentaire d'ateliers ou de chantiers.

A. THOMAS.

Exposition du Travail « Les meilleurs ouvriers de France »

La belle tradition des expositions nationales du Travail, organisées pour décerner le titre de « Meilleur Ouvrier de France », sera renouvelée en 1948.

Comme avant 1939, les plus habiles « manuels » de France, de toutes les professions, pourront, tous les trois ans, exposer leurs œuvres exécutées d'après un programme précis et en temps limité.

L'Exposition Nationale, qui se tiendra à Paris, en novembre 1948, sera précédée, dans chaque département, d'une exposition préliminaire, où un jury compétent fera le choix des œuvres dignes de figurer à l'Exposition Nationale.

Pour la Loire-Inférieure, l'exposition départementale durera du 20 juin au 20 juillet 1948, au Château des Ducs à Nantes.

Il est prévu un programme de travail pour tous les métiers masculins et féminins qui ont été rangés dans 21 groupes, chaque groupe comprenant plusieurs classes.

Le Comité exécutif de l'exposition nommé par M. le Préfet comprend des représentants de l'Enseignement Technique, du Patronat, des syndicats ouvriers, des syndicats artisanaux et quelques « meilleurs ouvriers de France ».

Il fait appel à tous ceux qui ont conscience de parfaitement connaître leur métier, à ceux qui savent ajouter à une exécution impeccable, la finesse et un goût très sûr.

Les inscriptions peuvent commencer dès maintenant au Secrétariat de l'Exposition, à la Préfecture, 1er étage, salle 18, les jeudis et samedis, de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Il sera remis à tous ceux qui veulent se renseigner les programmes se rapportant à leur profession.

Enfin, une exposition libre accompagnera l'exposition des candidats au titre de « Meilleur Ouvrier de France », c'est-à-dire que tous ceux qui voudront exposer des œuvres exécutées hors programme pourront le faire librement ; il s'agira simplement pour eux, de donner leur nom, profession, et les caractéristiques de l'œuvre exposée, quelques semaines avant le 20 juin 1948, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Les jurys attribueront des récompenses, indépendantes de celles qui seront réservées aux candidats « Meilleur Ouvrier de France », aux plus remarquables de ces œuvres.

le trafic dans le port de Nantes : l'Union Maritime de la Basse-Loire, en accord avec les organisations syndicales patronales et ouvrières avec le concours notamment des Ponts et Chaussées ont établi un service de sécurité sociale pour les ouvriers dockers.

C'est un progrès incontestable pour la corporation et son besoin s'en faisait d'autant plus sentir, que dans maintes organisations, industrielles et commerciales, cela existe, en fait, depuis longtemps.

Mais pour compléter, dans une certaine mesure, ces dispositions, il serait souhaitable dans un proche avenir, de voir sur les trois quais principaux — des douches — pratiquement utilisables après les heures de travail, le plus rapidement possible sur les deux quais où se manutentionnent principalement les pondéreux (Wilson et Roche-Maurice), ensuite les quais centraux où il se fait aussi souvent des travaux « salissants ».

L'œuvre ne pourra être effective que sans l'ensemble de ces mesures, auxquelles peuvent s'ajouter la création de cantines où elles manquent sur les quais précités, étant d'une utilité primordiale pour les besoins du travail nécessitant très souvent une périodicité de trois shifts de huit heures, obligeant toujours es dockers à casser la croûte sur place — et d'arriver chez eux dans des moments où il est matériellement impossible de faire une toilette décente, dans un intérieur qui ne se prête pas souvent, malheureusement, à ce genre d'opération, étant donné qu'il ne dispose que de moyens primitifs pour cet objet.

Il faut remercier sincèrement les organisations sociales et privées qui peuvent faire, dans cette voie un effort pour améliorer les besoins de la corporation et donner la dignité qui convient à l'ou-

8 jours après avoir dit « ZÉRO » pour les Travailleurs du Rail, la Fédération enregistre une victoire

(Suite de la première page)

M. Moch est un couturier du fait. Pareilles manœuvres ont été utilisées à l'égard de nos camarades du métro, où dans une période où les mamans des tous petits attendaient et attendent encore de longues heures, faute de carburant que soit distribué le lait ; l'essence coulait à flot à Paris. D'ailleurs ceci nous vaut pour le présent, la belle situation que nous connaissons.

Dès le début du mois dernier, la hausse sans cesse croissante du coût de la vie obligeait à chacun la responsabilité découlant de ses théories) la Fédération des Cheminots à demander qu'on veuille bien nous inclure dans la liste des bénéficiaires du protocole arrêté par la C.G.T. et le C.N.P.F.

On nous a répondu alors que les 11 % ne s'appliquent pas à notre grande industrie.

Sans doute nos gouvernants pensaient-ils être à même de vivre eux-mêmes avec 7.210 fr., indemnités comprises, représentant le salaire d'un manœuvre à Nantes.

Si d'aventure nos hommes veulent bien venir tenir la queue de poêle, nous n'en serons point jaloux et les invitons aimablement.

Les pourparlers furent laborieux, difficiles et déjà la presse réactionnaire voyait poindre avec félicité un nouveau conflit que par avance elle baptisait de politique.

Pour ces Messieurs nous indiquons qu'en effet nos revendications sont faites de la politique du droit à la vie. Pour ce qui est du chef d'orchestre clandestin, il y a bien longtemps que nous l'avons identifié. Disons que celui qui préside à la politique des salaires bloqués et des prix en continuelle hausse, n'est pas clandestin, c'est un fichu chef d'orchestre dont les sons discordants ne parviennent que d'un orchestre de misère.

Dans cette phase particulièrement grande de notre lutte pour des améliorations d'existence et la conservation de nos droits syndicaux, la Fédération enregistre un beau succès puisque 80 % de nos revendications ont été résolues.

Résultat dû, uniquement, à la ténacité du bureau fédéral, que le Conseil National, convoqué extraordinairement le 27 octobre, félicitait.

Oui il y a succès quand on considère que huit jours auparavant M. Moch retour d'Amérique avait dit non, d'un ton cassant n'admettant pas la réplique, qu'au surplus cette déclaration négative, prenait toute sa valeur après un séjour d'un mois au grand pays de la démocratie américaine.

Bien sûr la tâche est loin d'être terminée, d'autres épreuves attendent encore les Cheminots, qui n'admettront jamais d'être des travailleurs diminués.

L'histoire du mouvement ouvrier s'enrichit de plusieurs victoires, gaz, électricité, métro, cheminots, desquelles il convient de tirer les conséquences.

En aucun cas il n'a été possible depuis quelques mois d'enregistrer la compréhension des pouvoirs publics, à l'endroit des Cheminots.

En octobre, comme en juin, seule la puissance de la Fédération a été déterminante.

Aussi n'est-il pas question de laisser hypothéquer l'avenir, où comme dans le passé, notre arme sera l'Unité.

Il est significatif, dans une période, comme celle que nous traversons d'entendre de vieux refrains repris sur l'air des lampions comme « l'indépendance », « l'autonomie », qui cadrent parfaitement avec le programme des forces rétrogrades.

À ceux que n'aveuglent pas l'anticommunisme, nous demandons seulement de juger de l'attitude des dirigeants du syndicat autonome des conducteurs du métro. Les premiers à déclencher la grève, mais aussi les premiers à reprendre le travail sous la protection des mousquetons des C.S.R.

Les Cheminots sont moins inconscients que ne le pensent les intrigants du Ministère du Bd St-Germain.

Ils revoient la belle figure de Pierre Sémard, combattant infatigable de l'unité ; spectateurs ou acteurs, mais tous victorieux des luttes et souffrances que leur ont valu la division d'un temps révolu ; ils apprécient le trésor qu'il leur a légué au seuil de la mort, et pour rien au monde ne laisseront détruire son œuvre.

M. GARAND

Du progrès sur le Port

Considérant l'extrême difficulté d'une cohésion totale des services de sécurité sur les trois points principaux d'activité portuaire, qui sont présentement qualifiés pour

CHATEAUBRIANT

Les ouvriers veulent vivre !

Fatigué de tourner dans le fameux cycle infernal, une juste colère anime les travailleurs, la vie devient impossible.

Le prix de la viande a doublé depuis mai ; encouragés par le Gouvernement qui a confié le plan de congélation à des trafiquants, 40.000 maquignons et chevillards continuent à amasser des milliards.

Le lait, le beurre, les œufs, sont pour les riches. Les enfants des travailleurs sont menacés de mort. Le lait déjà rare, est trop cher.

Mais le trust Maggi empêche tout de même les 66 % de hausse. Le beurre est parcimonieusement distribué. Mais 70 % de celui-ci passe au marché « noir » où il atteint 1.100 francs le kilo.

Les œufs coûtent 252 francs la douzaine, alors qu'ils sont payés 140 francs aux paysans.

Le camembert introuvable est au prix du poulet d'avant-guerre, mais deux cents tonnes de brie sont jetées dans la Loire à Nantes et cent tonnes se décomposent dans les entrepôts de Lyon.

Et les sociétés fromagères augmentent leurs bénéfices.

Nos 200 grammes de pain sont chers et insuffisants ; le blé américain, payable en dollars se raréfie.

Roquefort de 6 millions en 1945, passe à 13 millions en 1946.

Mais les Allemands mangeront du pain. 8 millions de quintaux de céréales pour la France, et 20 millions pour l'Allemagne, tels sont les chiffres de livraison prévus par l'Amérique pour le deuxième semestre 1947.

L'Allemagne d'abord, dit-on chez les capitalistes. Mais l'U.R.S.S. se propose de nous livrer 1.500.000 tonnes de blé, non contre des dollars, mais en échange de produits fabriqués par la main-d'œuvre française, que l'impérialisme du dollar menace de chômage.

Le sucre augmente encore et va en Allemagne.

A ceux qui insistent pour qu'il reste en France, pour nos bébés et nos vieux, le Gouvernement répond par les gaz lacrymogènes.

Voilà donc au grand jour, les conséquences d'un gouvernement de famine et de faillite, plus soucieux de s'aligner sur le dollar que de faire confiance aux masses laborieuses de notre pays.

Mais ce marasme déclenché et organisé par l'impérialisme, dans

lequel notre gouvernement n'est plus qu'un jouet, ne doit pas provoquer dans les rangs de la classe ouvrière l'abandon de la lutte sans merci que nous livrons depuis les débuts de notre grand mouvement syndicaliste. Nous devons au contraire resserrer nos rangs et unir nos efforts derrière notre Bureau confédéral pour imposer :

L'application du plan de ravitaillement de la C.G.T. ;

La modification des abattements de zones sur les salaires et faire cesser leur injustice ;

La baisse effective des prix par la suppression des intermédiaires inutiles et par la diminution des marges bénéficiaires des grosses sociétés

La suppression des 40.000 maquignons et chevillards inutiles qui affament la population ;

L'augmentation de la ration de pain des travailleurs aux dépens de celle allouée aux oisifs.

En un mot, les ouvriers veulent que ça change et nous l'obtiendrons que par notre force, notre unité et notre travail.

C. MORIN,
Secrétaire général U.L.

Activité Syndicale aux fours à chaux d'Erbray

Il a fallu aux Fours d'Erbray, que le syndicat rentre une fois de plus en lutte pour obtenir l'augmentation découlant de l'arrêté du 21 août 1947.

En effet le directeur reprenait les salaires d'avant le 1er juillet 1946 pour calculer l'augmentation, ce qui ne donnait plus 11 % de majoration, naturellement.

Mais malheureusement pour M. le Directeur des Fours à Chaux, il y a sur son chantier un syndicat.

Ei ce syndicat bien soudé a su, une fois de plus par son action, obtenir le dû des ouvriers.

Encore une difficulté de surmonter, mais les gars des Fours à Chaux resteront unis, car ils savent que tant qu'il y aura de tels exploiters, la clé de la victoire reposera sur l'unité ouvrière.

AVIS

Tous les dimanches, les Camarades pourront consulter à la permanence, de 10 h. 30 à 12 heures, les nouveaux salaires, pour les apprentis, les gens de maisons, les couturières, les modistes, les bûcherons, etc...

L'infériorisation sociale des salariés agricoles, arme de la réaction

(Suite)

Il n'en reste pas moins que si les cotisations sont inférieures (ce qui avantage surtout le patronat, (les indemnités journalières, les pensions sont dérisoires. Il suffit de citer que dans l'industrie, le salarié malade touche au maximum 200 francs par jour, alors que dans l'agriculture, ce maximum est de 75 francs.

La gestion des caisses échappe également aux salariés. En effet, trois salariés, figurent dans les comités de gestion provisoires et systématiquement, ils sont battus lors des votes qu'on ne ménage guère, alors que dans les caisses de Sécurité sociale, la représentation ouvrière est de deux tiers dans les conseils.

La décision avait pourtant été prise dans la loi de finances du 31 décembre 1946 qu'un texte interviendrait avant le 31 janvier 1947 pour établir la parité des agricoles avec l'industrie. Cette loi n'a pas été respectée et malgré nos protestations, nos campagnes, notre sort n'est pas encore réglé. On a fait autour des assurances sociales et accidents du travail la campagne de promesse, de temporisation.

En remettant toujours à plus tard, on veut mettre à l'épreuve l'endurance de la classe ouvrière et la force de son unité.

Cette force syndicale doit se manifester dans le domaine des lois sociales avec autant de puissance que dans le domaine revendicatif.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

Là surtout, l'infériorisation est plus criante et les manœuvres de la réaction plus visibles.

La loi du 22 août 1946 s'applique indistinctement à l'agriculture et à l'industrie. Des aménagements par paliers étaient prévus pour qu'à 1-7-47, les mêmes allocations soient payées à tous les salariés d'un même lieu. Mais la réaction ne l'entendit pas de cette oreille, et, profitant d'un changement de majorité, les dispositions prises pour relever les prestations familiales ne s'appliquent pas à l'agriculture (à la demande de M. Robert Schumann). Ainsi, le premier relèvement de 10 %, puis le second de 25 %, établit la différence entre catégories sociales. Les salariés agricoles se trouvent à nouveau infériorisés vis-à-vis des autres salariés. On constate ainsi, dans le même lieu, des écarts considérables dans les allocations familiales agricoles et industrielles.

A Paris, par exemple, un employé des caisses agricoles aura pour ses deux enfants :

Allocations familiales	1.130 »
Salaires uniques	2.260 »
Total	3.390 »

tandis que l'employé de la Sécurité Sociale aura :

Allocations familiales	1.400 »
Salaires uniques	2.800 »
Total	4.200 »

Dans chaque commune, la même différence existe, compte tenu des abattements de zone.

Toutes nos protestations sont reçues poliment, tout le monde dit : « C'est réellement une grande injustice... » mais rien ne vient la faire disparaître. La réaction met tout en œuvre pour noyer le poisson et laisser subsister une classe plus défavorisée.

LES 2.400 HEURES

Les salariés agricoles ont de tout temps été ceux dont la journée de travail n'avait pas de limites. La Fédération a toujours lutté pour faire réglementer le temps de travail.

Trois fois déjà la loi a été votée, trois fois la réaction a trouvé le moyen d'empêcher sa consécration. A l'heure actuelle, la force syndicale a permis, dans certains départements, une réglementation du temps de travail au moyen des arrêtés préfectoraux. Mais certains fonctionnaires du ministère du Travail avaient émis la prétention de stopper la parution des arrêtés jusqu'au vote de la loi sur les 2.400 heures.

Or, la loi a été votée par l'As-

semblée nationale, et c'est là que toutes les manœuvres de la réaction se sont établies. Une modification perfide, présentée par Baudry-Dasson, P.R.L., adoptée dans la confusion, permet aux préfets de prévoir dans leurs arrêtés des dérogations aux 2.400 heures. L'on voit tout de suite par quel biais pourront être mises en échec les garanties que l'on pensait voir accorder aux travailleurs défavorisés.

La loi n'est pas encore définitive et le Conseil de la République doit donner son avis. Malgré nos démarches aux différents groupes parlementaires, la discussion a été reportée à la rentrée. Seul, le groupe communiste a voté pour une discussion immédiate. Cette loi, qui, depuis 30 ans est à l'ordre du jour, se trouve une fois de plus retardée. Elle est capitale aux yeux de la réaction, qui voit en elle la possibilité pour les salariés agricoles de prétendre aux mêmes conditions de vie que les autres salariés. C'est un de ses derniers bastions qu'elle défend avec la rouerie et la vigueur dont elle est capable. (Lire la suite en 4^e page).

Fédération Nationale des Auditeurs de la Radio

COMITE D'HONNEUR :

M. Louis SALLANT, Président du Conseil National de la Résistance
MM. P. VALÉRY, de l'Académie Française ; Francis JOURDAIN ; Professeur LE BRAS ; P. P. LANGEVIN ; M^{me} Marie BELL ; MM. Charles VILDRAC ; Cl. DELVINCOURT ; Professeur PAUPHILET ; Louis DAQUIN ; Charles KOECHLIN ; Henri WALLON et Jean GUIGNEBERT.

APPEL aux AUDITEURS

Au mois d'août 1944, la « Radiodiffusion française » libérée surgissait de l'insurrection. Les Allemands avaient sabordé son patrimoine technique. Ses ouvriers, ses techniciens, ses artistes réalisèrent alors un immense effort. Moins de trois ans après la libération, deux chaînes de programme et l'amorce d'une troisième chaîne ont été mises en place. De nombreuses stations régionales ont repris leur activité. Dans le domaine de l'éducation et de l'art, la radio a fait un pas en avant. Sur le plan de l'information elle est plus ouverte aux voix représentatives de l'opinion publique et ses reportages s'efforcent de traduire les conditions actuelles de notre pays. Déjà un grand nombre d'émissions, par leur intérêt et par leur qualité, se sont acquises la faveur du public.

La radio française n'en est pas moins l'objet de nombreuses critiques. Le moment est venu pour elle d'améliorer encore ses programmes et les conditions techniques de ses émissions.

La radio française pourrait être meilleure si elle était gérée d'une manière moins lourde, moins bureaucratique.

Sous l'occupation, le Comité de Libération de la Radio avait envisagé ce problème. Il avait conçu le projet d'un Office Français de Radiodiffusion doté de la responsabilité civile et de l'autonomie financière et dirigé d'une manière démocratique. Ceci supposait en particulier la présence au Conseil d'administration de représentants désignés par les auditeurs.

Alors la radio, véritablement liée au pays, pourrait exprimer plus complètement encore la vie et les efforts de ce dernier.

Quand le Gouvernement reprit ce projet, il supprima bien malheureusement la représentation des auditeurs. Sur ce point comme sur beaucoup d'autres, le nouveau texte ne propose pas un assouplissement suffisant de la gestion.

Entre temps les postes privés intriguent. Les lois de guerre qui leur coupaient la parole arrivent à expiration.

Voulez-vous entendre bientôt à longueur de journée les louanges de la poudre M., des meubles

signés L., ou de la tisane aux quarante-cinq plantes ?

Certes non : Aussi vous joindrez-vous à nous pour exiger des mesures urgentes contre toute résurrection des postes privés. Vous devez demander avec nous la vraie liberté de la radio, c'est-à-dire une radio contrôlée par vous-même et non gérée par des entreprises commerciales.

N'oubliez pas enfin que dans un office de radiodiffusion où vous seriez représentés vous auriez votre mot à dire à la fois sur l'élaboration des programmes et sur les questions administratives. Les délégués des auditeurs seraient mieux à même d'obtenir ainsi, en particulier pour les vieux, les petits rentiers et les salariés les moins favorisés un allègement de la taxe radiophonique dont le caractère uniforme les frappe aujourd'hui d'une manière injuste.

La Fédération Nationale des Auditeurs de Radio qui s'est efforcée de représenter les auditeurs français depuis 1945 lance aujourd'hui un nouvel et pressant appel.

AUDITEURS,

Pour la création d'un véritable Office Français de Radiodiffusion où vous serez représentés ;

Pour une redevance d'usage proportionnelle à vos ressources et pour la suppression de la taxe sur les postes à galène ;

Pour une protection efficace de l'auditeur contre les interférences parasites et troubles de la réception ;

Pour la construction rapide d'un réseau d'émetteurs puissants et d'une Maison de la Radio digne de notre Pays, centralisant tous les services actuellement disséminés dans la Capitale ;

Pour l'établissement de nouvelles chaînes de programmes ;

Pour le contrôle des prix et de la qualité des appareils récepteurs ;

Pour la création d'un réseau de télévision ;

Pour que l'Office Français de Radiodiffusion soit le reflet fidèle de la France avec le concours actif de tous les auditeurs directement intéressés à son amélioration et à son développement.

ADHÉREZ A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AUDITEURS DE RADIO.

Nous rapeplons que la carte de la F.N.A.R. confère à nos adhérents de nombreux avantages, parmi lesquels :

— Réduction chez certains dépositaires sur tout appareil ou matériel de rechange ;

— Réduction sur l'abonnement à certains journaux radiophoniques ;

— Visites dirigées des studios, des émetteurs, des installations de télévision, etc., etc...

N.B. — Ecrire au Siège ! Ne pas se présenter directement.

Nom
Prénoms N°
Rue
Ville
Département

Montant de la cotisation annuelle :

50 frs pour membre titulaire

100 frs pour membre honoraire

à remettre au Trésorier du Comité Local d'Auditeurs

ou à transmettre à la

FÉDÉRATION NATIONALE DES AUDITEURS DE LA RADIO

19, Rue Saint-Georges — PARIS (9^e) — Tél. TRU. 49.85

Compte Chèques-Postaux Paris - Texier c/c 4217-68

L'activité féminine dans la métallurgie nantaise

Le samedi 8 novembre, le Syndicat de la Métallurgie de Nantes avait convoqué une conférence de femmes en vue d'examiner le travail réalisé depuis une année d'activité de la commission chargée des questions féminines.

Les conditions actuelles de travail ont entravé le succès qu'aurait dû avoir cette assemblée, cependant, l'on peut dire, qu'une discussion intéressante permit de connaître la situation des travailleuses et de se rendre compte que beaucoup restait à faire pour arriver à l'égalité effective entre nous et les hommes.

Préside par notre camarade Marguerite Rivet, la conférence eût à connaître d'un compte rendu de la Commission féminine arrivée à expiration de mandat.

Après avoir rappelé, en tant que responsable de cette commission les tâches qu'elle s'était assignées et le but qu'elle poursuivait, notre camarade Jacquet, chargé des questions féminines au Syndicat de la Métallurgie passa en revue les différentes phases et activités, auxquelles nous nous sommes attachés durant ces derniers mois.

Il souligna l'offensive patronale contre les droits acquis par les femmes depuis la libération, s'efforçant de les maintenir en état d'infériorité, afin de les mieux exploiter.

C'est ainsi que les salaires ne sont payés qu'au minimum, la hiérarchie amenée dans des proportions telles, que l'intérêt existant précédemment par le boni réalisé en travaillant, a maintenant disparu et la production ne peut

céder inqualifiables du patronat.

En effet, l'ouvrière spécialisée qui avait avant l'écrasement de la hiérarchie, un salaire de base différent de l'ouvrière manœuvrière à vu celui-ci s'aligner sur celui de cette dernière, le rendement effectué normalement n'entraînait qu'un dépassement minime du salaire garanti.

Mais pour maintenir la production le patronat exige des ouvrières, sous menace de renvoi, le maintien des normes antérieures et même une augmentation dans certaines usines.

Ces faits se vérifient chez Carnaud, Pinard, il y a même mieux, Carnaud, n'embauche plus d'ouvrières de plus de 30 ans et tente par le recrutement de jeunes, en usant de méthodes d'intimidation, d'obtenir un rendement plus élevé en vue de les utiliser au remplacement d'ouvrières plus anciennes.

Les interventions de déléguées confirment ces déclarations, dans la plupart des entreprises, en particulier dans les boîtes métallurgiques, où le personnel féminin est nombreux, les conditions imposées à nos camarades laissent beaucoup à désirer, par contre les brimades pèsent plus lourdement sur elles.

Nos camarades insistèrent pour qu'une compréhension mutuelle sur des intérêts communs, entre travailleurs des deux sexes, s'institue dans chaque entreprise métallurgique, le succès des revendications féminines ne pouvant avoir que d'heureux effets sur celles de leurs compagnons de travail.

La conférence féminine décida donc d'intensifier l'action en fa-

se maintenir que par certains proveur des travailleuses sur la base des revendications posées par le syndicat à savoir, l'égalité effective dans le travail et le salaire, la création d'œuvres sociales permettant aux mères de famille d'exercer normalement les obligations de leur situation familiale.

Par ailleurs, la conférence proclama son intention de poursuivre ses efforts, dans le cadre des décisions confédérales avec la Fédération démocratique internationale des femmes et ces amies de la paix, en vue de la sauvegarde des biens précieux que sont la démocratie et la paix.

L'envoi par la Commission Exécutive du syndicat de délégués aux Journées Nationales des 10 et 11 novembre des Amies de la Paix, à Paris, fut approuvé par toutes les camarades.

Enfin la nouvelle Commission Féminine qui s'enrichit de quelques éléments nouveaux et actifs fut élue à l'unanimité par la conférence.

Et maintenant, c'est avec confiance que nous allons poursuivre notre tâche, nous savons les difficultés qui nous attendent, cependant, nous ne nous laisserons pas décourager par celles-ci, fortes de l'appui de toutes les femmes métallurgistes et de notre syndicat, nous sommes persuadées que nous surmonterons les obstacles et réaliserons les objectifs fixés par notre conférence.

La responsable de la Commission Féminine du Syndicat de la Métallurgie de Nantes, Louise BONNET.

